



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LOURDES
10 RUE DE L'AUBERTRON BP718
65107 LOURDES CEDEX



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1624-016868-0002



eco/pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
M BOSCH JEAN
8 RTE D ARGELES
65100 ASPIN EN LAVEDAN

1624-016868-1-1-04-016868

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 53 200 169 408
Référence de l'avis : 19 65 4011991 66

Numéro de propriétaire : 040 B00016T

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBBLPX
M BOSCH JEAN LOUIS FRANCOIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

5 338,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Régli par en talon

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

M BOSCH JEAN
8 RTE D ARGELES
65100 ASPIN EN LAVEDAN

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
19 65 4011991 66 C 221 2019 65037 15/10/2019

Montant : 5 338,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

196540119912 M

BOSCH JEA